

Image not found or type unknown



Pension alimentaire pour ascendant

Par **axco**, le **11/10/2012 à 17:26**

Bonjour, dans le cadre d'une pension alimentaire versée à un parent, les enfants sont-ils dans l'obligation de verser des sommes identiques sans tenir compte de la situation financière de chacun?

Par **cocotte1003**, le **11/10/2012 à 17:37**

Bonjour, non, soit vous trouvez entre vous une entente, soit vous saisissez le tribunal qui fixera la pension en fonction des possibilités de chaque couple. En attendant la décision judiciaire, personne n'est obligé de payer, cordialement